

**Anonyme**  
**DOMINE SALVUM FAC REGEM**  
[Paris, Bibliothèque nationale de France, Rés. Vma ms 571, n° d.204]

© Jean Duron, 2020,  
Centre de musique baroque de Versailles

#### ATTRIBUTION

Ce motet est anonyme. Les attributions précédentes sont sans fondement (voir DOSSIER ATTRIBUTIONS).

#### SOURCES

Anonyme, [sans titre], dans *Recueil Deslauriers* (n° d.204), partition, ms, 352 x 220 mm, f. 168<sup>v</sup>-169, F-Pn/ Rés Vma ms 571

(fin du 2<sup>e</sup> système du f. 168<sup>v</sup> ; f. 169 en entier)  
signes ajoutés au crayon rouge

#### NOTES SUR LES SOURCES

Le motet a fait l'objet a posteriori de retouches importantes portées au crayon rouge (voir le FAC-SIMILÉ). Elles peuvent préciser le texte par l'ajout d'un mot, d'une barre de mot ou de liaisons (mes. 26-27, mes. 31, 33), modifier l'enchaînement des sections (mes. 35), mais aussi compléter les parties intermédiaires de *haute-contre* et *taille*, absentes (mes. 40-49) et définir la reprise (mes. 49-50). Ces retouches sont signalées en rouge dans le corps de notre édition. Par ailleurs, la copie originale à l'encre présente une correction importante (mes. 19-22).

#### DATATION – PROVENANCE

Aucun élément factuel ne permet de dater cette pièce pour laquelle aucune autre concordance n'a été établie.

#### UTILISATION LITURGIQUE

Tous les temps.

#### EFFECTIFS – DISPOSITION – INTERPRÉTATION

**sol2,ut2,ut3,ut4,fa4 / bc**

Ce motet est composé pour un chœur à cinq parties composé d'une partie pour voix d'enfant, accompagnée par quatre pupitres de voix d'hommes : *haute-contre*, *taille*, *basse-taille* et *basse*, le tout étant soutenu par une basse continue.

#### NOTES SUR LE TEXTE

Prière pour le roi. Psaume 19, V. 11.

#### TEXTE & TRADUCTION

Domine salvum fac regem et exaudi nos in die : qua  
invocaverimus te.

*Seigneur, sauve le Roy : et nous exauce au jour que nous  
t'invoquerons.*

(traduction : Renaud de Beaune, archevêque de  
Bourges, *Les CL. Pseaumes de David, latins et  
françois*, dernière édition revue et corrigée,  
Paris, Gabriel et Nicolas Clopejau, 1648, p. 3)